



MONTBRUN-LAURAGAIS

Haute-Garonne

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le onze juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BOLET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 07/07/2014

Présents : BIGEONNEAU Didier, BOLET Gérard, BUSBY Stéphane, CAMBONIE Florence, FAUCOUP Gil, GUYET Chantal, MONIER Catherine, SALEM Décio, SALOMÉ Laurence, SCHIAVON Frédéric

Pouvoirs : BOLET Aurélia à M. Bolet, REVERDY Sylvie à Mme Cambonie, ROUGET Christian à M. Faucoup

Absents : FONT Nathalie, SENAC Gilbert

M. Faucoup a été élu secrétaire de séance.

M. Bolet ouvre la séance.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des conseillers présents à ce conseil.

D2014/35. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire informe le Conseil Municipal des propositions de la commission communale Animation Associations Jeunesse, réunie le 02 juillet 2014, concernant les subventions aux associations œuvrant sur la commune, ou en collaboration avec la commune, qui ont transmis leur bilan financier et moral 2013, et leurs demandes. Après en avoir délibéré, les subventions suivantes sont votées :

- Autour de l'Ecole : 450 €

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

- Foyer Rural : 3 350 €

Nombre de suffrages exprimés : 10

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0 Ne prennent pas part au vote : 2 (Mme Monier, M. Rouget)

- En Courant d'Air : 200 €

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

- ASIP (Association Sportive Intercommunale de Pompertuzat) : 550 €

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

- Les Restaurants du Coeur (Baziège) : 200 €

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 7 Contre : 3 (D. Bigeonneau, G. Faucoup, L. Salomé) Abstentions : 3 (S. Busby, C. Monier, C. Rouget)

- Le Secours Populaire (Castanet-Tolosan) : 200 €

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 7 Contre : 3 (D. Bigeonneau, G. Faucoup, L. Salomé) Abstentions : 3 (S. Busby, C. Monier, C. Rouget)

- ADOT31 (Association pour le don d'organes de la Haute Garonne) : 200 €

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 7 Contre : 3 (D. Bigeonneau, G. Faucoup, L. Salomé) Abstentions : 3 (S. Busby, C. Monier, C. Rouget)

Les conseillers municipaux membres du bureau d'une association ne prennent pas part au vote concernant cette association. Le Conseil Municipal approuve ces propositions et accorde un montant total de subventions de 5 150 €. Ces dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2014 (article 6574).

M. le Maire précise que le budget global des subventions a été déterminé avec l'objectif d'une baisse de 7%, correspondant à la baisse des dotations de l'Etat à la commune cette année.

- Autour de l'école : la demande était le maintien à 500 €, mais la subvention a été réduite à 450 € en raison de la baisse des activités (liée à l'absence de classes vertes à subventionner) et projets suivis et de l'importance des fonds de réserve.

- Foyer Rural : la demande d'augmentation n'est pas suivie car, si ce montant n'a pas augmenté depuis plusieurs années, M. le Maire rappelle que la mairie supporte désormais la totalité des frais de location du chapiteau pour la fête locale et laisse au Foyer Rural l'intégralité des droits de place des manifestations qu'il organise. Le maintien de la subvention de 3 350 € est décidé.

- En Courant d'air : la subvention demandée était de 700 €. Les éléments fournis sur le budget, les cotisations et le lien avec le Foyer Rural de Corronsac sont confus ; le déficit semble lié à un coût de la séance dérisoire pour l'adhérent par rapport au montant des salaires. Le conseil municipal vote une subvention de transition de 200 € et conseille à l'association de simplifier sa gestion en se rapprochant du Foyer Rural.

- l'ASIP (Association Sportive Intercommunale de Pompertuzat) : la demande d'augmentation par rapport aux 600 € en 2013 n'est pas suivie et la subvention est diminuée de 600 € à 550 € en raison de la diminution du nombre de Montbrunois adhérents. Plusieurs conseillers s'interrogent sur le montant élevé des amendes pour cartons jaunes.

- Au Four et au Moulin : M. Salem, président, ne demande pas de subvention pour la deuxième année consécutive, les recettes étant suffisantes pour couvrir les dépenses. Etant donné que les animations scolaires sont intégralement assurées par les bénévoles de l'association, M. le Maire propose, en accord avec la commission, que cette activité soit transférée à l'association pour la prochaine année scolaire, ce qui lui permettra de percevoir l'intégralité des recettes de ces visites scolaires, au lieu du reversement de 50% pratiqué actuellement. Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité. La convention entre la mairie et l'association devra être revue en conséquence.

- Les Restaurants du cœur, le Secours Populaire et ADOT31 : plusieurs conseillers votent contre ou s'abstiennent, considérant que la commune pourrait subventionner bien d'autres associations caritatives et qu'il n'y a pas de critères de choix, ou émettant des réserves sur l'action de ces associations. M. le Maire rappelle que des montbrunois bénéficient de l'action des deux premières, que la subvention à ADOT31 fait suite à une proposition d'une montbrunoise ; il est proposé que cette association soit invitée à mener des actions de sensibilisation sur la commune.

Les demandes de subventions des associations ACCA, Tennis club et coopérative scolaire n'ont pas été reçues ou sont incomplètes. Elles seront traitées ultérieurement.

Les demandes de subvention pour la Prévention Routière et la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie) ne sont pas suivies.

Plusieurs conseillers soulignent le manque d'informations sur les activités des associations et s'étonnent de demandes de subventions alors que certaines possèdent des fonds de réserve non négligeables. M. le Maire considère que la suppression des subventions aux associations excédentaires serait perçue comme un désaveu, alors qu'elles jouent un rôle important dans la vie collective du village ; par contre, il propose d'informer les associations par courrier du montant des subventions votées et des réserves ou interrogations émises ; il propose que la commission revoie l'année prochaine les modalités d'étude des dossiers et rencontre les associations.

ACHAT DE MATERIEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ces achats peuvent être subventionnés par le Conseil Général de la Haute-Garonne, mais qu'il faut d'abord envoyer un dossier incluant la délibération du Conseil Municipal et attendre une réponse du Conseil Général avant d'engager les achats. Il demande à M. Salem, adjoint en charge des travaux, de présenter ce dossier.

M. Salem expose au Conseil Municipal le risque sérieux de dépenses imprévues sur l'actuel tracteur-tondeuse vieillissant et propose de se préparer à l'éventualité de l'achat d'un nouvel équipement, en déposant dès maintenant une demande de subvention. Il ajoute, pour améliorer l'efficacité et les conditions de travail du service technique et pour faire face à l'augmentation de la surface des espaces verts à entretenir, l'achat d'une 2^{ème} débrousailluse et d'un souffleur (nouvel équipement).

M. Faucoup conteste le projet d'un achat anticipé du tracteur-tondeuse et privilégie des achats conformes aux besoins réels. Il pense que l'actuel tracteur-tondeuse est encore en bon état de marche et doit être bien entretenu pour durer. M. Salem et M. le Maire redisent qu'il s'agit uniquement de se tenir prêt à cette éventualité et en aucun cas de réaliser des achats inutiles.

Devant les incompréhensions qui apparaissent, M. le Maire décide de reporter la décision de ces achats au prochain conseil municipal et demande de réunir avant la commission travaux pour une nouvelle étude de ce dossier.

D2014/36. DECISION MODIFICATIVE N°3

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer l'opération modificative budgétaire suivante : créer la ligne budgétaire d'investissement D2158-2011/06 « Autres matériels et outillages » sous l'opération « aménagement du centre village », abondé pour un montant de 3 627 €, correspondant aux frais d'achats des radars dissuasifs, prélevé sur la ligne budgétaire d'investissement D020 « dépenses imprévues d'investissement » pour un montant de 3 627 €.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	3 627,00 E	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	3 627,00 E	
D 2158-2011/06 : Aménagement du centre village		3 627,00 E
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		3 627,00 E

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

D2014/37. CREATION D'UN POSTE EN CDD EN REMPLACEMENT D'UN AGENT EN DISPONIBILITE

Mme Monier, adjointe en charge de l'administration générale, expose au Conseil Municipal que, compte tenu de la réorganisation des services à l'école due à la mise en disponibilité d'un agent, il est nécessaire de recruter un animateur pour assurer la garderie et les animations périscolaires.

Elle propose de créer un poste en CDD (Contrat à Durée Déterminée) pour une durée de 1 an renouvelable, à compter du 1^{er} septembre 2014.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire à signer le contrat et tout document afférent.

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

D2014/38. MODIFICATION DE POSTES

Mme Monier, adjointe en charge de l'administration générale, expose que, compte tenu de la réorganisation des services suite à la mise en disponibilité d'un agent, il a été nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de service de deux emplois affectés à l'école.

La première modification, inférieure à 10 % concerne un poste d'Agent Territorial Spécialisé des

Ecoles Maternelles (ATSEM) : - Ancienne durée hebdomadaire : 16 heures - Nouvelle durée hebdomadaire : 14.50 heures

La deuxième, qui concerne un poste d'adjoint technique, modifie au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi ; elle est donc assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi.

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, elle propose donc de supprimer l'emploi d'adjoint technique de 2ème classe créé initialement à temps non complet par délibération du 15/02/2013 pour une durée de 18 heures par semaine, modifié en un poste d'agent d'animation de 2^{ème} classe pour une durée de 20 heures par semaine par délibération du 26 septembre 2013 et de créer un poste d'agent d'entretien et d'animation de 2ème classe à temps non complet pour une durée de 22.50 heures par semaine à compter du 01/09/2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
- Vu le tableau des emplois,

décide :

- d'adopter la proposition de modification du poste d'ATSEM, avec l'accord de l'agent concerné,
- d'adopter la proposition de suppression et création de poste d'agent d'entretien et d'animation, avec l'accord de l'agent concerné,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'ajuster les crédits correspondants inscrits au budget,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

REGLEMENT DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE SCOLAIRE

Ce règlement, préparé par la commission Affaires Scolaires Périscolaires, étant incomplet, M. le Maire propose au Conseil Municipal de reporter ce point.

D2014/39. ADMISSIONS EN NON VALEUR

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme la perceptrice de la trésorerie de Baziège a transmis à la mairie le 16 juin 2014 un état de non-valeur. Elle expose n'avoir pas pu procéder au recouvrement de factures de cantine et divers liées aux années 2008 et 2009 pour un montant de 65,25€. Il propose au Conseil Municipal de reconnaître l'admission en non-valeur de cet état pour un montant total de 65,25 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

M. le Maire s'étonne que la perception de Baziège n'ait pas pu encaisser ces recettes. Toutefois, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la perception et demande confirmation que toutes les démarches possibles pour encaisser ces recettes aient bien été engagées.

D2014/40. ADHESIONS DE COMMUNES AU SIVURS

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil syndical du SIVURS, par délibération du 19 juin 2014, a donné son accord pour inclure les communes de Caignac, Lagarde et Monclar Lauragais au sein du périmètre de compétence du Syndicat. Conformément aux principes d'intercommunalité, les conseils municipaux des communes membres du SIVURS doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion de ces nouvelles communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'adhésion des communes de Caignac, Lagarde et Monclar Lauragais au sein du périmètre de compétence du SIVURS.

Nombre de suffrages exprimés : 13		
Pour : 13	Contre : 0	Abstentions : 0

MOTION SUR LA REFORME TERRITORIALE

M. le Maire propose de reporter ce point car les documents et projets évoluent actuellement très vite et il pense préférable de fournir une information documentée à tous les conseillers avant d'en débattre. Le conseil municipal approuve cette proposition.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les communes ont été invitées par M. le Préfet à désigner un élu correspondant sécurité routière, en tant qu'interlocuteur privilégié des services de l'état et diffuseur des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge dans la commune. Il ajoute que le Sicoval intervient en matière de sécurité routière au travers du CISPD (Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), qui est notamment chargé de mettre en œuvre les programmes d'actions proposés par les communes.

Aucun conseiller ne se porte candidat à cette fonction.

PARTICIPATION AUX COMMISSIONS DU SICOVAL

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de s'inscrire dans les commissions du Sicoval de leur choix. Un premier tour de table donne les résultats suivants, mais plusieurs conseillers attendent de connaître les dates mensuelles des réunions des commissions avant de s'inscrire :

- Aménagement, urbanisme : Gil Faucoup
- Emploi, logement et cohésion sociale (couplée avec le conseil d'administration du CIAS) : Chantal Guyet, Catherine Monier
- Politique de l'eau : Gil Faucoup, Christian Rouget
- Travaux et espaces verts (mêmes membres et organisation coordonnée avec la commission politique de l'eau) : Décio Salem
- Environnement et transition écologique : Frédéric Schiavon

QUESTIONS DIVERSES

Appel d'offres pour la salle polyvalente

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de 35 candidatures par voie postale.

Commissions communales

M. Busby, animateur de la commission Affaires Scolaires Périscolaires et Mme Monier, en charge du personnel informent le Conseil Municipal de la prochaine réunion de la commission vendredi 29 août à 14h, en présence du personnel de l'école et des enseignants.

Mme Salomé, animatrice de la commission Territoire Patrimoine informe le Conseil Municipal du souhait de la commission de faire appel aux habitants pour intégrer un groupe de travail sur l'aménagement du centre du village. M. le Maire ajoute qu'il faut décider quelles commissions ou groupes de travail seront ouverts aux habitants et diffuser ces informations dans le Pistarel de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

<i>Table des matières et liste des délibérations</i>	
<i>Procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2014</i>	1
<i>D2014/35. Subventions aux associations</i>	1
<i>Achat de matériel d'entretien des espaces verts</i>	3
<i>D2014/36. Décision modificative n°3</i>	3
<i>D2014/37. Création d'un poste en CDD en remplacement d'un agent en disponibilité</i>	3
<i>D2014/38. Modification de postes</i>	3
<i>Règlement de la cantine et de la garderie scolaire</i>	4
<i>D2014/39. Admissions en non valeur</i>	4
<i>D2014/40. Adhésions de communes au SIVURS</i>	4
<i>Motion sur la réforme territoriale</i>	5
<i>Désignation du correspondant sécurité routière</i>	5
<i>Participation aux commissions du Sicoval</i>	5
<i>Questions diverses</i>	5
Appel d'offres pour la salle polyvalente	5
Commissions communales	5

G. Bolet <i>Maire</i>	D. Salem <i>Adjoint</i>	C. Monier <i>Adjointe</i>	D. Bignonneau	A. Bolet <i>Pouvoir à M. Bolet</i>
S. Busby	F. Cambonie	G. Faucoup	N. Font <i>Absente</i>	C. Guyet
S. Reverdy <i>Pouvoir à Mme Cambonie</i>	C. Rouget <i>Pouvoir à M. Faucoup</i>	L. Salomé	F. Schiavon	G. Sénac <i>Absent</i>